



Ville de Lautrec
81440

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

L'article L 2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2023.

Le budget primitif 2023 a été adopté le 12 avril 2023 par le Conseil Municipal de Lautrec.

Il se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes.

SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses

Les dépenses d'exploitation se composent essentiellement des charges liées à l'entretien des réseaux et du lagunage, à l'entretien des pompes du poste de relevage, à la consommation d'électricité, aux honoraires de Véolia pour le recouvrement de la taxe d'assainissement et aux charges de personnels mis à disposition par le budget de la Commune.

Il n'y a aucun emprunt sur le budget annexe de l'assainissement.

Les dépenses d'exploitation de l'année 2023 s'élèvent à **38 646.52€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2023
011 –Charges à caractère général	6 902.53
012- Charges de personnel	6 848.44
65- Autres charges de gestion courante	3 675.55
67- Charges exceptionnelles	
042- Opération d'ordre	21 220.00
TOTAL	38 646.52

Les recettes

Les recettes d'exploitation se composent principalement de la redevance des particuliers au titre de la redevance de l'assainissement collectif.

Autre recette : Une taxe de raccordement au réseau collectif d'assainissement établie à 2 000€ par raccordement d'un logement ou d'une maison d'habitation au réseau.

Ces recettes réelles d'exploitation sont complétées par des opérations d'ordre (travaux régie et amortissement)

Les recettes d'exploitation de l'année 2023 s'élève à **49 643.14€**

CHAPITRE	CA 2023
70 –Ventes de produits fabriqués	49 096.44
74- Subvention d'exploitation	
77- Produits exceptionnels	
042 –Opération d'ordre entre section	546.70
TOTAL	49 643.14
<i>Excédent d'exploitation reporté</i>	<i>158 242.40</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de 2023 s'élèvent **17 314.70€**

Elles correspondent à des opérations d'ordre (travaux régie et amortissement).

Les recettes

Les recettes d'investissement de l'année 2023 représentent **115 012.09 €**.

Elles se composent d'opération d'ordre correspondant à l'amortissement des biens pour 37 988€

A cette somme, il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 77 024.09€